

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°10-2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 27 JANVIER A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : lundi 20 janvier 2025

Affichage Mairie : lundi 20 janvier 2025

<i>Nombre de conseillers</i>	<i>En exercice</i>	22
	<i>Présents</i>	15
	<i>Votants</i>	22

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme SANDRIN Laurence, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy, Mme EYRIGNOUX Rachel.

ABSENTS EXCUSES : Mme ROSAT Aurélie donne pouvoir à Mme LAVET Catherine, Mme CHAUVIN Anouchka donne pouvoir à M. BERRAT Jean-Louis, M. PERRIER Guy donne pouvoir à M. BERTHAULT Yves, Mme BARBET Janique donne pouvoir à Mme PELISSIER Cécile, Mme BLEIN Magali donne pouvoir à Mme THOMAS Murielle, Mme LAPALUD Sylvie donne pouvoir à M. EVAUX Denis, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à M. DREVET Jean-Nicolas

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Plan de Mobilité des territoires lyonnais :

Rapporteur : Jean-Louis BERRAT

Le 21 novembre 2024, le Conseil d'administration de SYTRAL Mobilités a arrêté le projet de Plan de Mobilités des territoires lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial.

Conformément à l'article L1214-28-2 du Code des Transports, le président de SYTRAL Mobilités sollicite l'avis du conseil municipal.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de rendre un avis sur le plan de mobilité des territoires lyonnais, document joint.

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à la majorité, (2 abstentions)

DECIDE

- DE DONNER UN AVIS FAVORABLE au plan de mobilité des territoires lyonnais
- DE PRECISER cependant les attentes particulières de la commune à savoir de :
 - ✓ Une prolongation du parcours de la ligne 122 jusqu'à la gare de Lozanne
 - ✓ Une station VELPAR entre Dommartin et la Tour de Salvagny
 - ✓ Une meilleure coordination avec les autres modes de transports notamment bus et train concernant les horaires
- DIT que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THIVILLIER

